

der ce sujet devant le comité si ce n'est pour dire que les capitaux qu'un agriculteur a investis dans son troupeau devraient être considérés comme un investissement en biens d'équipement. La seule façon de le faire est celle qui était en vigueur par le passé et qui utilisait la notion de troupeau initial. Nous en venons ensuite au problème du jour d'évaluation. Lorsque la valeur du troupeau sera établie, de nombreuses choses affecteront le problème. Il pourra s'agir d'une époque de l'année pendant laquelle le troupeau n'est pas à son meilleur; il pourra s'agir d'un moment où les marchés sont à un bas niveau, ou il pourra s'agir d'un moment où les vaches sont pleines. Toutes ces choses entrent en considération et créent des problèmes.

Vient ensuite la question de l'amortissement linéaire. Ceci doit être arrêté. En vertu de la loi actuelle, en supposant qu'un agriculteur ait acheté un tracteur \$10,000 et l'ait amorti jusqu'à \$5,000, il apparaîtra sur ses registres pour \$5,000; s'il achète un nouveau tracteur en échangeant l'ancien et que le vendeur lui attribue \$6,000 pour ce dernier, ces \$6,000 ne sont pas imposables en vertu de la loi actuelle. Maintenant il ne bénéficiera plus du choix. Il va avoir un système de solde dégressif, ce qui signifie que, dans le même cas d'un tracteur de \$10,000 qu'il a amorti à \$5,000, a échangé, et pour lequel il a obtenu \$6,000, il va avoir un gain de \$1,000 et que ces \$1,000 seront considérés comme gain en capital. Je ne pense pas que l'agriculteur réalise que c'est la situation à laquelle il aura à faire face.

La première fois qu'il comprendra ce que le gouvernement a fait à la population rurale en changeant l'amortissement linéaire en un système de solde dégressif sera lorsqu'il voudra échanger son tracteur. Je pense que ceci est très grave car l'agriculture est une opération qui doit continuellement s'améliorer grâce aux découvertes technologiques, aux inventions et aux nouvelles machines continuellement produites. L'agriculteur doit remplacer son équipement fréquemment et ceci constituera pour lui un très sérieux handicap.

Bien des gens pensent que les contribuables canadiens bénéficieront de grandes réductions d'impôts. Je n'ai pris qu'un seul cas, celui d'une personne mariée avec deux enfants et dont le revenu est de \$8,000 par année. En vertu de la loi actuelle, son impôt serait de \$1,215. Avec la nouvelle loi, il sera de \$1,089, soit une réduction de \$126 par an. Si l'on divise cette somme par 52 l'on obtient environ \$2.40 par semaine comme réduction d'impôt. Ceci est très faible. Cela lui permettrait d'acheter environ cinq gallons d'essence qui seraient très vite utilisés en allant au travail et en en revenant. Deux dollars quarante par semaine ne constituent donc pas une diminution importante. C'est pourtant de cette façon que l'ouvrier considérera la question: qu'enlève-t-on à son chèque hebdomadaire ou bihebdomadaire. S'il s'aperçoit qu'il perd environ \$2 par semaine, le nouveau bill ne soulèvera probablement pas chez lui trop d'enthousiasme.

Prenez le contribuable célibataire qui ne gagne que le strict minimum de \$1.50 l'heure, soit un salaire de crève-la-faim, il devra payer l'impôt. Il versait un impôt de \$230 par an, mais maintenant, la somme sera réduite à \$204, ce qui représente une économie de \$26 pour toute une année. Divisez par 52 et vous obtenez 50c. par semaine. La disposition n'est donc pas si attrayante qu'on pouvait le croire.

J'ignore pourquoi on n'a pas établi une disposition destinée à aider les jeunes qui achètent une maison et luttent pour en payer l'hypothèque. Le principal et l'intérêt sont dus chaque mois ou chaque semestre; cependant, on n'a pas songé à permettre aux contribuables de déduire l'inté-

rêt sur l'hypothèque comme faisant partie des dépenses, comme on le permet à l'industrie, et je ne vois pas pourquoi.

M. le président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député. Je veux l'informer, ainsi que le comité, que son temps de parole est expiré.

M. Baldwin: Continuez.

M. le président: Le comité permet-il à l'unanimité que le député poursuive ses remarques?

Des voix: D'accord.

M. Hales: Merci, monsieur le président. Je n'empiéterai sur le temps du comité que pendant quelques minutes. Comme je le disais, je ne vois pas pourquoi on ne l'a pas fait. On permet aux entreprises de déduire l'intérêt sur les hypothèques, et pourtant on n'accorde aucune compensation semblable à la famille qui achète une maison. Je le répète, je ne comprends pas pourquoi on n'y a pas songé.

Je terminerai ici par cette observation. Je pense que le ministre doit décider sur deux points. Permettez-moi de faire deux recommandations. Tout d'abord, on devrait isoler de cet énorme volume de 707 pages pesant 5 livres et 14 onces, la partie dont il est essentiel de terminer l'étude d'ici le 1^{er} janvier 1972. J'estime que c'est abuser de la bonne volonté de la Chambre que de lui demander d'étudier tout le projet de loi en profondeur d'ici la fin de l'année. Il vaudrait beaucoup mieux que le ministre choisisse les dispositions qu'il estime devoir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1972 et qu'on les étudie tout de suite.

• (9.40 p.m.)

Deuxièmement, j'estime qu'étant donné le climat économique du Canada et du monde en général, le ministre devrait envisager sérieusement de reporter le projet de loi. Il me semble que ce n'est vraiment pas le moment de se livrer à une refonte aussi complète de la structure de l'impôt de notre pays. Il vaudrait beaucoup mieux donner à l'économie le temps de se tasser, et attendre de savoir où nous allons et ce que nous réserve l'avenir.

Pour terminer, je voudrais donner lecture de deux ou trois questions qu'on me pose dans une lettre que j'ai reçue aujourd'hui.

M. Benson prétend que l'économie progresse rapidement. Dans ce cas, comment se fait-il que tant de municipalités se plaignent du coût élevé de leurs programmes d'assistance sociale?

M. Benson prétend qu'un nombre inconnu de personnes se sont jointes à la population active et ont faussé la statistique du chômage. Si c'est à nouveau le cas, comment se fait-il que les rangs de l'assistance sociale soient si gonflés? Est-il possible qu'une grande majorité des assistés ne soient pas dépourvus de moyens ni dans le besoin?

M. Benson réduit les impôts après avoir déclaré que le gouvernement est toujours très attentif et qu'il prend des mesures lorsqu'elles sont jugées nécessaires. Comment se fait-il, dans ce cas, qu'il ait présenté son programme le jour même où la statistique a été publiée? Le gouvernement est-il satisfait de 7 p. 100 de chômage?

Il y a à peine quelques semaines, le gouvernement déclarait que «les programmes de travaux d'hiver étaient inutiles et inefficaces». Pourquoi a-t-il alors présenté un programme qui dépasse tout ce qu'on a déjà vu en fait de «programmes de travaux d'hiver»?

A mon avis, le gouvernement libéral fait preuve d'incompétence et d'arrogance et se soucie peu de l'économie, sauf pour s'en servir comme d'un instrument politique. A vrai dire, je suis fort inquiet de l'avenir et je prévois de nombreuses difficultés d'ordre économique, à moins que nous ne prenions soin d'évaluer d'abord les conséquences politiques de nos actes avant de passer à l'action.

Voilà ce que pensent à l'heure actuelle des Canadiens inquiets.